

Testez le vélo électrique pour vos déplacements !



Des solutions
pour une
mobilité douce



Renseignements :
02 97 41 46 26
contact@arcsudbretagne.fr


arc sud
bretagne
TERRITOIRE D'AMBIITION

DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE DE LOCATION D'UN VAE (Vélo à Assistance Electrique)

DESCRIPTION DU SERVICE

Avec son partenaire VLS, Arc Sud Bretagne vous propose à la location 30 Vélos à Assistance Electrique sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le service est proposé sur justificatifs pour 2 publics prioritaires :

- Les personnes en recherche d'emplois, titulaire d'un contrat saisonnier, stagiaires ou apprentis
- Les personnes qui souhaitent utiliser le vélo en remplacement de la voiture ou d'un autre véhicule à moteur

La durée de location est variable de 1 à 12 mois maximum (tout renouvellement inclus).

2 Vélos à Assistance Electrique peuvent être loués par foyer, maximum.

Chèque de caution de 1000 € (à l'ordre de Véloc'Ouest).

	Plein tarif	Tarif réduit*
Location 1 mois ***	–	18 €
Location 3 mois **	68 €	35 €
Location 6 mois **	137 €	68 €
Location 12 mois **	273 €	137 €

Tarifs valides jusqu'au 31 décembre 2026

* Tarifs réduits pour les personnes en recherche d'emploi, titulaires d'un contrat saisonnier, stagiaires ou apprentis

** Paiement de la location par chèque bancaire ou espèces (prévoir l'appoint)

*** La location d'un mois est ouverte uniquement aux contrats saisonniers

Vous souhaitez bénéficier d'un VAE

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____ CP : _____

CONTACT TEL : _____

MAIL : _____

Cochez une réponse ci-dessous :

- ☐ Dans le cadre d'une recherche d'emploi active, ou d'une prise de poste prévue le
- ☐ Dans le cadre de la signature d'un contrat saisonnier, d'apprentissage ou d'une convention de stage dont la date de commencement est prévue le
- ☐ Dans le cadre de vos déplacements quotidiens

Pour vérifier mon éligibilité* à ce service :

Renvoyez ce bulletin par courrier (Communauté de Communes Arc Sud Bretagne - CS 80041 - 56190 MUZILLAC) ou par mail (contact@arcsudbretagne.fr) accompagné des documents suivants (obligatoires) :

- ☐ Carte d'identité (le service est réservé aux personnes majeures ou de plus de 16 ans dans le cadre de conventions de stage, de contrats d'apprentissage et d'emplois saisonniers).
- ☐ Justificatif de domicile (ou d'hébergement pour les emplois saisonniers et stagiaires) de moins de 3 mois.
- ☐ Justificatif Pôle Emploi (de moins de 15 jours), promesse d'embauche, copie d'un contrat de travail...
- ☐ Attestation d'assurance de Responsabilité Civile ; une assurance contre le vol est conseillée.

*LeVAE ne sera mis à disposition que si le dossier est complet avec chèque de caution et paiement effectué. Les informations recueillies sur ce formulaire seront traitées par le service Aménagement-Mobilité afin d'organiser la location de Vélos à Assistance Electrique. La base légale du traitement est la conclusion d'un contrat. Elles seront conservées pour une durée de 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à l'adresse suivante : dpd@arcsudbretagne.fr



Septembre 2026